

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5<sup>e</sup> RUE.**

**Sont présents :**

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette  
Poste no 2 : Harold Mercier, maire-suppléant  
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard  
Poste no 6 : André Minville

**Et :**

La greffière adjointe : Nadia Soucy

Sont absents :

Les conseillers :

Poste no 3 : Gilles Bernatchez  
Poste no 4 : Daniel Fournier

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 NOVEMBRE 2023, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2023.**
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
- 8. CORRESPONDANCE.**
- 9. DEMANDE DE CONTRIBUTION AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER POUR AVENTURE MURDOCHVILLE.**
- 10. DEMANDE DE PARTENARIAT - WHITE LIPS 2024.**

**11. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE.**

**12. AFFAIRES NOUVELLES.**

- A)
- B)
- C)

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**

**14. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
HAROLD MERCIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec  
l'ajout au point 16 de l'élément suivant :

- A) PAIEMENT DE LA FACTURE 299 À TI-ZOUR  
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.
- B) DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES.
- C) ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DES ATELIERS  
BALSA ARCHITECTES - RÉF. : AMÉNAGEMENT DU PARC  
DE LA 5<sup>E</sup> RUE.

**3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES  
ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du  
13 novembre et des assemblées spéciales du  
14 novembre et du 5 décembre 2023 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
MATHIEU BLANCHETTE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière  
du 13 novembre et des assemblées spéciales du  
14 novembre et du 5 décembre 2023 soient et sont  
adoptés tels que présentés.

**4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES  
ANTÉRIEURES.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit  
avec les membres du Conseil, les points majeurs  
des procès-verbaux des assemblées antérieures.

**5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS  
POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 NOVEMBRE 2023,  
EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**

Le bordereau des déboursés pour la période du  
1<sup>er</sup> au 30 novembre 2023, excluant les dépôts  
salaire et qui s'élève à 581 666,38 \$, est  
déposé pour acceptation par les membres du  
Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du  
1<sup>er</sup> au 30 novembre 2023 soit et est accepté sous  
réserve de vérification par les membres du  
Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2539 à 2551, les dépôts directs 1 616  
1 677 ainsi que les prélèvements 1 299 à 1 341  
confirment les paiements effectués du 1<sup>er</sup> au  
30 novembre 2023 et totalisant la somme de  
107 808,79 \$.

**6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS  
ET DÉPENSES AU 30 OCTOBRE 2023.**

Le rapport des revenus et dépenses au 31 octobre  
2023 est déposé pour approbation des membres du  
Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au  
31 octobre 2023 se lit comme suit :

**Revenus :**

Au 30 novembre 2023 : 1 942 929,92 \$

**Dépenses :**

Au 30 novembre 2023 : 1 916 837,91 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au  
30 novembre 2023 soit et est accepté sous réserve  
de vérification par les membres du Conseil et par  
les vérificateurs externes.

**7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.**

Aucun rapport d'activités n'est déposé.

**8. CORRESPONDANCE.**

1. Lettre de madame Carole Raïche, directrice  
générale de la CAUREQ relativement au  
dénégement d'une voie publique requise par une  
équipe ambulancière ou d'un service de sécurité  
incendie.

**9. RÉOLUTION 23-149 - DEMANDE DE CONTRIBUTION AU  
PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER POUR AVENTURE  
MURDOCHVILLE.**

CONSIDÉRANT QUE la lettre de madame Mélissa  
D'Ascanio, gestionnaire d'Aven-  
ture Murdochville pour une  
participation au financement du  
supplément au loyer à la hauteur  
de 10 % pour la Ville de  
Murdochville et de 90% pour la  
SHQ.

CONSIDÉRANT le calcul de supplément au loyer  
déterminant la part de la

Municipalité à 1 471,20 \$ pour 2023 plus un ajustement de 18,40 \$ pour 2023, soit une somme totale de 1 489,60 \$.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville participe au financement du supplément au loyer à la hauteur de 10 % et pour un maximum de 12 logements.

QUE le paiement de la somme de 1 489,60 \$ soit et est autorisé.

**10. RÉOLUTION 23-150 - DEMANDE DE PARTENARIAT - WHITE LIPS 2024.**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Nikola Falardeau-Drouin, organisateur de l'édition 2024 du White Lips qui se tiendra à Murdochville du 11 au 14 janvier 2024.

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste en une aide financière de 3 500 \$.

CONSIDÉRANT l'importante visibilité que cet événement apporte à Murdochville puisque près de 250 participantes venant de partout s'y retrouvent.

CONSIDÉRANT les importantes retombées économiques pour les commerçants locaux.

CONSIDÉRANT la situation économique qui prévaut actuellement.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde pour l'événement "White Lips 2024" la somme de 1 000 \$ provenant à 50 % d'Énergie éolienne du Mont Miller et 50 % d'Énergie éolienne du Mont Copper.

**11. RÉOLUTION 23-151 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE YDE67944 AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE POUR LE PROJET DU PONCEAU DE LA RUE DES BOULEAUX.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local (PAVL) et s'engage à les respecter.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signé et s'engage à la respecter.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et/ou la greffière adjointe, madame Nadia Soucy, soient et sont dûment autorisées à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports.

## **12. AFFAIRES NOUVELLES.**

### **A) RÉOLUTION 23-152 - PAIEMENT DE LA FACTURE 299 À TI-ZOUR ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.**

CONSIDÉRANT la facture 299 de Ti-Zour Entrepreneur général au montant de 4 900 \$, taxes incluses, pour la pose de plancher flottant et de lumières encastrées et murales.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture 299 de Ti-Zour Entrepreneur général au montant de 4 900 \$ soit et est donnée.

### **B) RÉOLUTION 23-153 - DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES.**

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Steven Aubut-Huet, coordonnateur de la Maison des jeunes La Cellulose de Murdochville, demandant à la Ville de Murdochville pour la commandite d'une journée de location de l'aréna du Centre sportif.

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés durant cette journée de location seront des fonds amassés en vue d'un voyage organisé pour les jeunes.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de louer l'aréna du Centre sportif pour une journée.

QUE les coûts engendrés par cette location soit prise à même le Fonds de contributions volontaires soit 50 % d'Énergie éolienne du Mont-Miller et 50 % d'Énergie éolienne du Mont Copper.

**C) RÉSOLUTION 23-154 - ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DES ATELIERS Balsa ARCHITECTES - RÉF. : AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA 5E RUE.**

CONSIDÉRANT la proposition de services et d'honoraires en architecture des Ateliers Balsa Architectes pour l'aménagement du parc de la 5e Rue pour la préparation d'une esquisse, des plans préliminaires, des plans et devis pour soumissions et pour les services durant les travaux de construction, au coût total de 27 250 \$, plus taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE les frais associés à cette proposition de services seront assumés par un programme de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la proposition de services et d'honoraires en architecture des Ateliers Balsa Architectes pour l'aménagement du parc de la 5e Rue pour la préparation d'une esquisse, des plans préliminaires, des plans et devis pour soumissions et pour les services durant les travaux de construction, au coût total de 27 250 \$, plus taxes applicables.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, répond aux questions posées par le public.

**14. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 19 h 30.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY  
Maire

NADIA SOUCY  
Greffière adjointe